

DELIBERATION N° 97/01-03 - REACTUALISATION DU BILAN SOCIAL/REMUNERATION DES AGENTS ENQUETEURS

*Monsieur REMY, Adjoint au Maire, informe l'Assemblée de la nécessité d'actualiser le Bilan Social pour la 7ème fois.*

*Un questionnaire sera proposé à tous les foyers ludréens dans le but d'apprécier statistiquement les préoccupations des habitants de la Commune.*

*L'organisation matérielle de cette enquête passe par le recrutement d'agents-enquêteurs, chargés d'interroger le plus grand nombre de foyers.*

*Il convient donc de les rémunérer en fonction du travail effectué. La possibilité d'une indemnité forfaitaire de 20 F par questionnaire correctement rempli serait souhaitable.*

*LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :*

- d'accepter la rémunération des agents-enquêteurs recrutés par la Commission au taux de 20 F par questionnaire,*
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat d'édition du questionnaire,*
- d'inscrire les crédits nécessaires au B.P. 1997, soit 100 000 F H.T.*